



Mairie de LOVAGNY
Tél. 04.50.46.23.37

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 OCTOBRE 2021

Le 15 septembre 2021 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. CHAMBARD, 1^{er} Maire-adjoint puis de M. Henri CARELLI, Maire.

Présents: M. CARELLI Henri ; Mme ALVIN Dominique ; M. BALLANDRAS Marc, M. CHAMBARD Jean-Pierre, M. DORGET Alexandre, Mme DUSSOLLIET-BERTHOD Claire, Mme GAILLARD Karen, Mme IMBACH Céline, M. LANDON Bruno, Mme LOUP-FOREST Cécile, M. MIGUET Bernard, Mme MUNIER Anne, Mme THENET Michèle.

Absents excusés : M. ABREU DE ALMEIDA Antonio (pouvoir donné à Mme Michèle THENET), M. VANHOUTTE Jérémy (pouvoir donné à Mme Karen GAILLARD)

Date de convocation	: 11/10/2021
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 13

Monsieur MIGUET Bernard a été désigné
comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte-rendu du 15 septembre 2021
- 2- Affaires foncières et droits de préemption
 - DIA 21X027 – appartement chemin de la Violette
- 3- Urbanisme
 - Modification simplifiée n°1 du PLU
- 4- Finances
 - Tarifs déneigement
 - Tarifs encarts publicitaires
 - Subvention comité des éleveurs-Foire de la Bâthie
 - Subvention bibliothèque
- 5- Vy de la Verdelle-Circulation
- 6- Demande d'honorariat
- 7- Questions et informations diverses
 - Présentation de l'étude hydraulique des eaux pluviales

Pouvoir donné par M. Henri CARELLI, Maire, à M. Jean-Pierre CHAMBARD pour les deux premiers points.

1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 SEPTEMBRE 2021

Après lecture et examen par les membres du Conseil Municipal et rectification de la date du prochain conseil municipal qui se tiendra 17 novembre 2021, le compte-rendu de la séance du 15 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2-AFFAIRES FONCIERES ET DROITS DE PREEMPTION

-DROIT DE PREEMPTION

En l'absence de projet d'intérêt public sur ces secteurs, le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit pour la déclaration d'intention d'aliéner n° 074 152 21 X0027, présentée par Maître Florent BILLET, Notaire à Annecy (74), pour le compte M. et Mme NEGRELLO Stéphane et relative à la vente d'un appartement de 79.81m² habitables, située sur les parcelles A 1267, A 1268 et A1270, d'une superficie totale de 1 432 m², sise chemin de la Violette, en zone U du PLU, au prix de 400 000€ dont 11 076€ de mobilier.

Arrivée de Dominique ALVIN et de M. Henri CARELLI à 20h40.

3- ADOPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-45 et L 153-47 ;

Vu la notification du projet de modification simplifiée n°1 du PLU au préfet et aux personnes publiques associées en date du 30/06/2021 ;

Vu les observations formulées par la préfecture relatives au dimensionnement des emplacements réservés, le projet a été modifié avant sa mise à disposition du public afin de préciser que le dimensionnement de l'emplacement réservé n°31 n'a pas été modifié et que l'ensemble de la parcelle AB6 est nécessaire pour la réalisation des aménagements faisant l'objet de l'emplacement réservé n°36 ;

Vu le projet mis à disposition du public du 30 août 2021 au 30 septembre 2021 ;

Vu l'absence de remarques formulées par le public ;

Considérant que le projet est prêt à être approuvé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **décide** d'approuver le dossier de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente ;
- **dit** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal ;
- **dit** que le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de Lovagny aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- **dit** que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU, sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie, insertion dans un journal diffusé dans le département).

4-FINANCES

-TARIFS DENEIGEMENT

Madame Karen GAILLARD, Maire-adjointe, expose le bilan du service déneigement pour la saison hivernale 2020/2021.

Objet	Montant TTC
Prestataire	10 601.25 €
Matériel-Pelles à neige	77.47 €
Fourniture de sel	3 720.00 €
Total dépenses	14 398.72 €
Participation des habitants/voies privées	2 520.00 €

Elle rappelle que le déneigement sur le domaine privé n'est pas une obligation pour la collectivité.

Ce service était proposé aux habitants pour la saison 2020/2021 selon les tarifs fixés lors du conseil du 09 octobre 2020, plus de 42 foyers ont ainsi été déneigés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de maintenir les tarifs pour la saison hivernale 2021/2022, comme suit :

Objet	2020/2021	2021/2022
Forfait pour les 50 premiers mètres linéaires	65.00 €	65.00 €
Par tranche de 50 mètres linéaires suivants	40.00 €	40.00 €

La commune réglant des frais d'astreinte fixes pour la mise à disposition d'un tracteur pendant la saison hivernale, les forfaits ne seront pas remboursables en cas de non-exécution des prestations consécutive à une météo clémente.

-TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES

Mme Cécile LOUP FOREST, Maire-Adjointe, informe que des encarts publicitaires sont proposés aux commerçants locaux dans le bulletin municipal annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de maintenir les tarifs pour l'année 2021, comme suit :

BULLETIN MUNICIPAL ENCARTS	TARIFS 2020	TARIFS 2021
⇒ 5 cm x 9 cm	45.00 €	45.00 €
⇒ 5 cm x 18 cm	60.00 €	60.00 €
⇒ 8 cm x 18 cm	70.00 €	70.00 €

-SUBVENTION AU COMITE DES ELEVEURS POUR LA FOIRE DE LA BATHIE

Monsieur CHAMBARD rappelle aux membres du Conseil Municipal la demande du comité des éleveurs pour

le parrainage du concours de bovins organisé à l'occasion de la Foire de la Bâthie qui aura lieu le dimanche 24 octobre 2021.

Les participations sollicitées varient entre 100€ et 600€ suivant le prix parrainé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

Décide d'attribuer une subvention de 150€ au comité des éleveurs pour la foire de la Bâthie pour parrainer un 2^{ème} prix de section.

Dit que les crédits ont été prévus au budget primitif 2021 au chapitre 65.

- SUBVENTION BIBLIOTHEQUE

La commune a reçu une demande de subvention pour le fonctionnement de la bibliothèque pour l'année 2021. Conformément à la convention passée avec Savoie-Biblio, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide d'attribuer à la bibliothèque une subvention de fonctionnement de 1 313€ égale à 1€ par habitant pour l'année 2021.

Dit que les crédits sont prévus au budget 2021 au chapitre 65.

5- CIRCULATION VY DE LA VERDELLE

Madame Karen GAILLARD, Maire-Adjointe, explique que la sortie de la voie communale n° 9 « Vy de la Verdelle » (voie en sens unique actuellement de par son étroitesse et sa sinuosité) sur la RD 14 est devenue extrêmement dangereuse ces dernières années. Des infractions multiples provenant notamment du non-respect du code de la route par de nombreux automobilistes trop pressés, qui refusent la priorité à droite, ainsi que d'autres qui se permettent d'emprunter cette voirie en sens interdit pour raccourcir leur trajet en direction de Chavanod ont été constatées.

A la demande des habitants du secteur (qui ont réalisé plusieurs pétitions à ce sujet), la commune a effectué plusieurs travaux de sécurisation dans ce secteur en 2019 et 2020. Un cheminement piéton en partie basse de Vy de la Verdelle a été réalisé pour les piétons et deux écluses ont été installées pour obliger un passage en alternat des véhicules. Par ailleurs, des blocs rocheux ont été mis à la sortie de la voie pour réduire la vitesse et limiter l'entrée à contre-sens.

Malgré ces aménagements, la circulation sur cette voie pose encore des problèmes de sécurité, puisque celle-ci est utilisée comme voie de transit en direction ou en provenance de Chavanod malgré son étroitesse. Les véhicules durant les périodes pendulaires matin et soir circulent à une vitesse excessive et bravent pour certains le sens interdit en provenance de Nonglard.

Suite à de multiples demandes des riverains, la commune a engagé une concertation avec les habitants de ce secteur au mois de Mai en proposant un dispositif permettant de bloquer le haut de la voie par une barrière amovible afin d'empêcher la circulation des véhicules de transit mais permettant d'être empruntée en cas de besoin notamment par les poids lourds.

Certains habitants souhaitant s'entretenir à ce sujet avec les élus ont été reçus au cours de deux rendez-vous afin d'échanger sur le dispositif envisagé pour sécuriser cette voie. Sur les 20 foyers consultés, 16 se sont exprimés et 14 ont répondu favorablement à la proposition de fermeture du Vy de la Verdelle. Début septembre 2021, la commune a donc mis en œuvre un dispositif temporaire afin de tester les effets sur la circulation jusqu'au 30 Novembre. Un arrêté a été pris en ce sens le 08 septembre 2021. Une information a été faite sur le panneau d'affichage de la commune et dans le Lovagny.com. En parallèle, un registre a été mis en place afin de recueillir les observations de la population.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de prendre une délibération de principe relative à l'installation d'un équipement amovible en haut du Vy de la Verdelle et à la limitation de la circulation sur cette voie aux véhicules de secours, services publics, personnes y résidant et ayants droit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **Donne** son accord de principe à la mise en place d'un équipement amovible au sommet du Vy de la Verdelle.
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager les procédures juridiques nécessaires.

6- DEMANDE D'HONORARIAT

Monsieur CHAMBARD évoque, devant le Conseil Municipal, le dévouement dont a fait preuve Monsieur Georges DUCRET durant ses 31 années de mandat municipal.

Depuis le 19 mars 1989, date de sa première élection au sein du Conseil Municipal, il a œuvré sans

discontinuité, devenant Adjoint au Maire le 22 mars 2008 ; son dernier mandat a pris fin le 27 mai 2020.

Monsieur le Maire souligne l'investissement de Monsieur Georges DUCRET sur le terrain et dans les réunions et sa contribution à l'évolution de la Commune ainsi que l'attachement qu'il a témoigné à ses administrés durant toutes ces années.

Pour ces raisons, Monsieur le Maire exprime le souhait que la distinction de Maire-Adjoint honoraire lui soit conférée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-Demande à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, en reconnaissance des services rendus à la Commune de Lovagny, de bien vouloir conférer l'honorariat à Monsieur Georges DUCRET, conformément à l'article L 2122-35 du CGCT.

7-QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A-Présentation de l'étude hydraulique des eaux pluviales

Mme Anne MUNIER, conseillère municipale, présente l'étude réalisée par le cabinet Hydrétudes suite aux débordements du réseau d'eaux pluviales lors de gros orages en 2020 et 2021.

La commune a créé deux emplacements réservés, qui ont fait l'objet de la modification simplifiée n°1 du PLU, sur le haut de la commune afin de canaliser les eaux pluviales. Ces aménagements seront à mettre en œuvre mais, la commune n'ayant pas encore la maîtrise foncière de la parcelle concernée au chemin des Suards, le cabinet Hydrétudes propose des solutions complémentaires afin de minimiser les débordements dans l'attente de l'aménagement prévu sur l'emplacement réservé n°36.

Après présentation des différents scénarios, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur une solution avant de lancer l'étude globale. Après en avoir débattu, le conseil municipal porte son choix sur le scénario avec des aménagements divers, un parcours au moindre dommage, des aménagements au chemin des Suards et l'ajout du bassin de rétention à ciel ouvert en amont qui offrira une protection efficace pour des pluies courantes et permettra une amélioration pour les très fortes pluies, avec un parcours maîtrisé du ruissellement.

Monsieur le Maire indique que la mission de maîtrise d'œuvre sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

B- Covoiturage

Monsieur Bernard MIGUET, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal qu'un groupe de travail s'est formé pour réfléchir au covoiturage au départ de Lovagny.

C-Cérémonie du 11 Novembre

Cérémonie prévue à 10h45 au monument aux Morts.

Compte tenu de la situation sanitaire liée au Covid, il n'y aura pas de verre de l'amitié.

D-Conseil communautaire

Le prochain conseil communautaire se tiendra le 10 novembre à Lovagny.

La séance est levée à 21h50

Prochains conseils municipaux :

Mercredi 17 novembre - 20h00

Vendredi 15 décembre - 20h00